



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



Pouvoir adjudicateur : COLLEGE LOUIS BOUILHET
22 Rue du Hôme
76 450 Cany-Barville
02 35 97 80 86
Ce.0762126y@ac-rouen.fr

Responsable du marché : M. Eric LELONG, principal du collège

Objet du marché : Organisation d'un séjour à la neige.

Procédure de consultation : Marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Destination :
Station des Alpes du Nord

Dates :
6 jours, avec 5 jours pleins de ski , hors périodes scolaires :
Janvier – 9 février 2019 / entre le 11 mars et le 13 avril 2019

Nombre de participants :
60 élèves et 6 accompagnateurs.

Organisation :
Tous les repas seront compris dans l'offre du départ du collège au retour au collège et devront être détaillés dans l'offre.

Activités :

Les prestations à effectuer par le soumissionnaire sont les suivantes :

- Transport aller/retour en **car grand tourisme** équipé de toilettes, de vidéo et de sièges inclinables
Départ du collège de Cany-Barville le dimanche ou le lundi matin vers 5H00
Retour de la station de ski le vendredi ou le samedi après le repas du soir vers le collège de Cany-Barville (arrivée le samedi ou le dimanche matin)
- **Hébergement en pension complète au pied des pistes** depuis le lundi soir à l'arrivée jusqu'au dernier repas le samedi soir avant le départ
- **Location du matériel de ski alpin** des élèves et accompagnateurs sur 5 jours y compris le casque pour les élèves. Le matériel de ski sera à disposition dès le 1^{er} soir pour débiter le ski le lendemain matin.
- **Les forfaits remontées mécaniques** pour 5 jours élèves et accompagnateurs
- **Cours de ski encadré par les moniteurs ESF** sur 5 demi-journées. Les groupes seront encadrés par les enseignants d'EPS sur les autres demi-journées
- **Activités culturelles** : soirée conférence avec un professionnel de la montagne, soirée jeux

Prix :
Le prix devra inclure tous les frais inhérents au transport (péage, parkings, pensions des chauffeurs) l'hébergement, la pension, les visites éventuelles ainsi qu'une assurance annulation par élèves. Les modalités de règlement devront être précisées dans l'offre des candidats. En cas de frais non pris en charge par le candidat, les tarifs devront être clairement précisés.

Critères de jugement :

Prix :	50%
Qualité de l'offre :	50%